

Service des Impôts des Particuliers

LE SERVICE

Le SIP est constitué d'une équipe constituée d'agents de grades C, B et A.

LES MISSIONS

Le SIP est un guichet fiscal unique qui accompagne les contribuables dans leurs démarches relatives notamment à :

- l'impôt sur le revenu,
- la taxe foncière.

Il exerce trois missions principales :

- accueil,
- assiette,
- recouvrement.

Le SIP connaît deux pics d'activité :

- au printemps pour la campagne de déclaration
- à l'automne lors de l'émission des rôles.

La mission accueil :

- accueil généraliste quotidien sans rendez-vous,
- guichet caisse pour le paiement immédiat des impôts,
- accueil personnalisé sur rendez-vous pour les situations complexes.

La mission d'assiette :

- détermination de la base de l'impôt sur le revenu
- évaluation de la taxe foncière
- recouvrement dans la mission dédiée



Mission de recouvrement :

- encaissement des impôts (revenus et locaux),
- recouvrement amiable prioritaire,
- actions forcées en cas de défaillance - saisie à tiers détenteurs (banque, employeur).